



**Gabriel Nadeau-Dubois**  
Leader du deuxième groupe d'opposition

Québec, le mardi 29 octobre 2019

Monsieur Siegfried Peter  
Secrétaire général  
Édifice Pamphile-Le May  
3035 des Parlementaires  
Bureau 2.54  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint la motion dont la députée de Mercier souhaite débattre ce mercredi 30 octobre 2019, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations solidaires.



Josée Larouche  
Directrice de cabinet

p.j. Libellé de la motion

Hôtel du Parlement  
Bureau 3.40  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418-644-1430  
Télécopieur : 418-643-0624  
Courriel : Gabriel.Nadeau-Dubois.GOUI@assnat.qc.ca

Adresse de circonscription  
1453, rue Beaubien Est  
Montréal (Québec) H2G 3C6  
Téléphone : 514-864-6133  
www.assnat.qc.ca

29/10/2019  
11h39  
SP

## **Libellé de la motion du mercredi de la députée de Mercier :**

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 21 janvier 2020 de 9h30 à 12h00 et de 14h à 17h45 ainsi que le mercredi 22 janvier 2020 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h45;

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et les organismes suivants :

- Équiterre
- Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC)
- Office de Protection des consommateurs
- Jonathan Mayer, chargé de cours à l'Université de Sherbrooke (instigateur du projet de loi 197) et/ou la faculté de droit de cette université
- M. Martin Masse, fondateur de l'entreprise Zone Accro,
- Agnès Beaulieu de l'Insertec Angus
- Les Amis de la terre de Québec
- Recyc-Québec
- Front québécois pour la gestion écologique des déchets
- Association québécoise Zéro déchet du Québec
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Le chantier de l'Économie sociale

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député de Chomedey;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député de Chomedey;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes;

QUE le député de Chomedey soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.